Correction devoir 3

1. Mise en place du système de brevet européen : rappel des dates clés

Nous proposons de retenir ici les dates clés concernant l'instauration du système européen de brevet et son évolution.

- 5 octobre 1973 : signature de l'accord portant création d'un système de <u>brevet</u>
 <u>européen</u> par la Convention de Munich et création de l'Office Européen des Brevets
- 1975-2000 : propositions de brevet communautaire qui n'aboutiront pas.
- 1er mai 2008 : mise en application de l'Accord de Londres (conclu le 17/10/2000) : les pays signataires renoncent à leurs exigence de traduction du texte du brevet européen dans leur langue nationale au moment de la validation du dit brevet (22 pays signataires en 2022, sur les 39 pays parties à la Convention de Munich).
- 11 décembre 2012 : approbation en première lecture par le Parlement Européen de la proposition de compromis du Conseil de l'Union Européenne relative au système de brevet <u>unitaire</u> européen.
- 20 janvier 2013 : signature de l'accord sur la juridiction du brevet européen unitaire (= tribunal supranational dédié aux litiges sur les brevets européens unitaires) ; son entrée en vigueur est conditionnée par sa ratification par au moins 13 États, dont le Royaume-Uni, l'Allemagne et la France. En 2022, les 13 signatures n'ont pas encore été atteintes, la 13ème est annoncée pour le printemps 2023.

L'entrée en vigueur des deux Accords (système du brevet unitaire européen et juridiction du brevet européen unitaire) est nécessaire pour que le brevet unitaire puisse être accessible.

2. Avantages du système européen des brevets actuel

Le système européen des brevets propose une procédure centralisée de dépôt et d'examen de brevet ; à la fin de l'examen, une traduction des revendications dans les trois langues officielles de l'Office Européen des brevets (anglais, allemand, français) est exigée ; chaque pays choisi par le titulaire (= propriétaire) enregistre ensuite le brevet délivré sans examen supplémentaire.

Avantages:

 Centralisation des dépôts de demande de brevet et des examens, jusqu'à la délivrance des brevets ; les brevets européens délivrés vont ensuite suivre les

NIVERSITÉ DE TECHNOLOGIE DE BELFORT-MONTBÉLIARD

procédures nationales (le déposant du brevet doit choisir où il veut que son brevet soit en vigueur).

- Les frais liés à l'entretien des brevets sont payés de manière centralisée à l'Office Européen pendant toute la procédure d'examen, mais ils doivent ensuite être payés dans chaque pays selon les réglementations en vigueur.
- Homogénéisation de la qualité des brevets puisque les mêmes critères d'examen sont appliqués de manière uniforme pour tous les brevets, ce qui conduit à une meilleure qualité des brevets délivrés.

3. Limites du système européen des brevets actuel

Le système européen des brevets actuel conduit à une famille de brevets nationaux, identiques sur le fond, mais valables chacun dans un unique pays.

Avec le système actuel, chaque brevet national issu du brevet européen reste sous la juridiction du pays où il fait droit ; il est soumis à la législation nationale du pays et la décision du juge ne s'applique que dans ce pays.

Inconvénients:

- Le coût global d'un brevet européen reste élevé relativement à celui des brevets américains ou japonais en raison de l'obligation de traduction du texte complet du brevet dans les différentes langues nationales des pays où le brevet prendra effet ; les pays signataires de l'Accord de Londres ont renoncé à ces traductions, mais 16 pays parmi les 39 membres de l'Organisation sur le Brevet Européen n'ont pas encore signé cet accord
- en cas de litiges dans plusieurs pays, sur la contrefaçon ou la révocation (annulation) du brevet, il est nécessaire d'engager des procédures dans chaque pays concerné, ce qui est complexe et multiplie les frais (traductions, représentant local, etc.)
- en cas de litiges dans plusieurs pays, les procédures peuvent aboutir à des jugements non homogènes, ce qui engendre des risques juridiques et affaiblit la protection conférée par le brevet européen
- De plus des comportements opportunistes peuvent apparaître afin de profiter des failles du système européen de brevet.

4. En quoi le brevet unitaire apporte-t-il une réponse aux limites du système européen de brevet ?

Le brevet unitaire européen est un brevet européen délivré par l'OEB, auquel il est conféré un effet unitaire sur le territoire des 25 Etats participants, à la demande du titulaire du brevet. Fruit de très longues négociations engagées entre les Etats de l'Union

INIVERSITÉ DE TECHNOLOGIE DE BELFORT-MONTBÉLIARD

Européenne, ce type de brevet vise à contrecarrer les faiblesses du brevet européen actuellement en vigueur.

- Le brevet unitaire permet d'obtenir un brevet couvrant automatiquement les 25 pays signataires de l'accord de coopération renforcée autour du brevet unitaire (c'est-à-dire tous les pays de l'Union Européenne sauf l'Espagne et l'Italie qui ont refusé de signer cet accord).
- La procédure de dépôt et d'examen du brevet européen est inchangée jusqu'à la délivrance du brevet européen, mais la procédure de validation qui suit est simplifiée et moins onéreuse si le titulaire choisit le brevet unitaire.
- Le titulaire conserve le choix, pour les 25 pays signataires :
 - * soit de valider le brevet européen sous la forme d'un brevet unitaire couvrant les 25 pays,
 - * soit de valider le brevet européen sous la forme de brevets nationaux dans tout ou partie des 25 pays
- Pour le brevet unitaire, aucune traduction n'est exigée, le texte du brevet ayant été traduit au moment du dépôt dans l'une des trois langues officielles de l'Office Européen (allemand, anglais et français).
- Juridiction unifiée, c'est-à-dire une juridiction unique dédiée au brevet européen à effet unitaire (après ratification en cours du texte par au moins 13 États).
- Localisation des tribunaux de la juridiction unifiée dans différentes villes européennes (Paris, Londres, Munich pour la 1ère instance, et Luxembourg pour la 2ème instance)